

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Journée Olympique et Paralympique 2022

Article 1 – Organisateur

La Fédération Française de Gymnastique (ci-après dénommée FFGym), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé au 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS, représentée par son Directeur Exécutif, Monsieur David VALLÉE, organise le 23 juin 2022 un jeu un jeu pour remporter des places pour les Nouveaux Internationaux de France de Gymnastique artistique 2022 (NIdF).

Article 2 – Contexte

Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques et paralympiques dans le partage et les valeurs de l'olympisme. La Fédération Française de Gymnastique s'inscrit dans cette célébration au travers de ses clubs, ses licenciés, par tout mode d'expression visible.

Les NIdF regroupent des gymnastes du monde entier pour participer à cette manche de Coupe du Monde Challenge de gymnastique artistique masculine et féminine. Cet événement est organisé par la FFGym et aura lieu les 24 et 25 septembre 2022 à l'Accor Arena (8 Boulevard de Bercy, 75012 Paris).

Article 3 – Participation

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne, qu'elle soit licenciée ou non à la FFGym.

La participation est gratuite.

Article 4 – Modalités de participation

La FFGym diffuse un lien vers un quiz sur ses réseaux sociaux, sur son site internet et à sa base de données structures déconcentrées, clubs et licenciés.

Pour participer au jeu concours, il faut répondre à toutes les questions du quiz, avoir trouvé toutes les bonnes réponses et avoir renseigné son adresse mail et son nom puis validé sa participation pour que celle-ci soit prise en compte.

Pour valider sa participation, le joueur devra avoir joué au quiz le jeudi 23 juin 2022 et devra avoir donné :

- 1) toutes les bonnes réponses au quiz
- 2) son e-mail, son prénom et son nom de famille sur la dernière page du quiz

La FFGym se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelque cas fortuit ou de force majeure imposaient des modifications au présent jeu.

La FFGym est dégagée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique des systèmes informatiques mis en place.

Toute contestation relative à ce jeu concours est à adresser à la FFGym et ne pourra être prise en compte passé un délai d'un mois à compter de la date de clôture de ce jeu concours.

Les participants qui fourniront des coordonnées ou informations incomplètes ou inexacts ne permettant pas de les identifier ou d'obtenir l'ensemble des éléments demandés seront éliminés d'office du jeu concours.

Aucun remboursement de connexion internet ne sera effectué.

Article 5 – Dotation

La récompense suivante sera attribuée au(x) gagnant(s) :

-  Deux places pour les NIdF 2022 (au choix entre le samedi 24 septembre 2022 et le dimanche 25 septembre 2022)
(un ou plusieurs gagnants)

Article 6 – Désignation des gagnants

Le gagnant sera le joueur ayant donné toutes les bonnes réponses au quiz et ayant mis le moins de temps pour le finir. Si des joueurs arrivent à égalité et font le meilleur temps, ils seront tous gagnants.

La FFGym informera les gagnants le vendredi 24 juin par mail et en les mentionnera leur nom sur une publication sur ses réseaux sociaux Facebook, Twitter et/ou Instagram.

Les places pour les NIdF seront à récupérer par les gagnants directement sur place le jour de l'évènement, à l'AccorHotels Arena.

Les gagnants disposent d'un délai jusqu'au 4 septembre 2022 inclus pour confirmer leur volonté de bénéficier de leur gain auprès de la FFGym. Si aucun retour du gagnant n'est effectué dans ce délai, le gain ne pourra plus lui être attribué. Le lot non réclamé ne fera pas l'objet d'une nouvelle attribution.

Les lots offerts au(x) gagnant(s) e peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées en cas de besoin. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au jeu concours.

Article 7 – Accessibilité et modification du règlement

Le présent règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la FFGym. Il peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite, avant la date de clôture du concours, par mail à l'adresse communication@ffgym.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique, Jeu concours NIdF 2022, 7 ter Cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS.

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet de la FFGym.

Article Informatique et Libertés

Les données recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016).

Les informations collectées sont destinées exclusivement à la FFGym. Ces données ne seront pas cédées ni vendues à un tiers.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la FFGym et ses structures déconcentrées à publier leur nom et prénom ainsi que, s'ils sont licenciés à la FFGym, le nom, la commune et le code postal du siège social de leur club, dans ses supports de communication, et ce sans contrepartie financière.

Tout participant au jeu concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. La demande doit être adressée à l'adresse mail suivante dpo@ffgym.fr.

Les données collectées sont obligatoires et nécessaires pour participer au jeu concours. En conséquence, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu concours seront réputés renoncer à leur participation.

Article 10 – Responsabilité

La responsabilité de la FFGym ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement seront publiées pendant le jeu concours et considérées comme des annexes au présent règlement.
- Des circonstances indépendantes de la volonté de la FFGym qui la contraindrait à ne pas pouvoir faire bénéficier les gagnants de leur gain (annulation des NIdF 2022 ou autre).
- La FFGym pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation ou de la détermination des participants au présent jeu concours.

- Tout participant qui ne respecte pas les règles énoncées dans le présent règlement, qui n'aura pas transmis à la FFGym les informations demandées, notamment son adresse e-mail ou son nom, sera exclu du jeu.
- La FFGym décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué.
- La FFGym ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique, pour quelque cause que ce soit, n'ayant pas permis de recevoir les réponses du participant aux questions du quiz, ses informations personnelles ou tout autre élément nécessaire à sa participation ou à l'obtention de son gain.

Article 11 – Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la FFGym, en sa qualité d'organisateur, sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la FFGym et la décision sera sans appel.